



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 décembre 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2020D3-2-2-131**

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE  
COURTAGE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET OBJETS  
REFORMES**

Etaient présents :

|                              |                                                         |
|------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Commune d'AUVILLAR           | : M. RENAUD Olivier<br>: M. MONESTES Jean-Michel        |
| Commune de BARDIGUES         | : M. MARTIN Henri                                       |
| Commune de CASTELSAGRAT      | : Mme FILLATRE Francine                                 |
| Commune de CLERMONT SOUBIRAN | : M. DEPASSE Guy                                        |
| Commune de DONZAC            | : M. TERRENNE Jean-Paul<br>: Mme GAILLARD Elisabeth     |
| Commune de DUNES             | : M. ALARY Alain<br>: Mme BOUVIER Lina                  |
| Commune d'ESPALAIS           | : M. PINCEMIN Bernard (représentant de M. MOLLE Marcel) |
| Commune de GASQUES           | : M. MERIEL Guy                                         |
| Commune de GOLFECH           | : M. BENOIT Pascal<br>: Mme CHARPENTIER Pierrette       |
| Commune de GOUDOURVILLE      | : M. BARROS Gérard<br>: M. BOUYAT Daniel                |
| Commune de GRAYSSAS          | : Mme CLUCHIER Marie Christine                          |
| Commune de LAMAGISTERE       | : M. DOUSSON Bruno<br>: Mme VRECH Régine                |
| Commune de LE PIN            | : M. RATTO Stéphan                                      |

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commune de MALAUSE               | : Mme MAERTEN Marie Bernard<br>: M. MARTINAT Emmanuel                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Commune de MANSONVILLE           | : M. BERTHET Christian                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Commune de MERLES                | : M. SERGAS Serge                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Commune de PERVILLE              | : M. DELFARIEL Eric                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Commune de POMMEVIC              | : M. DELACHOUX Jean-Paul                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Commune de SAINT ANTOINE         | : M. DUPUY Jean                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Commune de SAINT CIRICE          | : M. BENVENUTO Raymond                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Commune de SAINT CLAIR           | : M. BONGIOVANNI Gérard                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Commune de SAINT LOUP            | : M. REBEL Stéphane                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Commune de SAINT MICHEL          | : M. DUPOUY Joël                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Commune de SAINT PAUL D'ESPIS    | : M. MARCHIOL Lido                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Commune de ST VINCENT LESPINASSE | : M. BOYER Serge                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Commune de SISTELS               | : Mme CHAPUS Marie Dominique (représentante de M. BOISSEAU Christophe)                                                                                                                                                                                                                                     |
| Commune de VALENCE D'AGEN        | : M. BAYLET Jean Michel<br>: Mme BRU Laetitia<br>: M. GIL Philippe<br>: M. GROUSSOU Bernard<br>: Mme LAROUSSINIE Francine<br>: Mme LECORRE Christiane<br>: M. LOPES Ernest<br>: Mme PERE Catherine<br>: M. ZANIN Daniel<br>: Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie<br>: Mme DUBOIS Corinne<br>: M. TOURNE Jacques |

Absents excusés :

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| Commune de MONTJOI | : M. EURGAL Christian |
|--------------------|-----------------------|

Assistaient à la réunion :

|                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| M. BRAJOUX Pascal       | : Directeur Général des Services  |
| Mme SOPETTI Joëlle      | : Rédacteur chef                  |
| Mme RUAMPS Laura        | : Rédacteur Principal 2ème classe |
| Mme DABERNAT Chrystelle | : Attaché Teritorial              |
| M. AILHAS Géraud        | : Trésorier de VALENCE D'AGEN     |

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



**2020D3-2-2-131**

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE COURTAGE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET OBJETS REFORMES**

La Communauté de commune des Deux Rives est propriétaire de nombreux objets ou matériels inutilisés, non affectés à un usage public, conservés dans divers lieux. Un certain nombre de ces matériels sont périodiquement voués à la réforme ou à la destruction, que ce soit pour des raisons d'obsolescence, d'usure, d'amortissement, ou bien parce qu'ils ne servent plus ou ne sont plus utiles.

Afin de rationaliser ce stock devenu inutile et en application du principe de « développement durable », il est aujourd'hui possible d'offrir à ces matériels une seconde vie auprès de nouveaux propriétaires utilisateurs. En effet, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités, une collectivité peut, à tout moment, décider de céder une partie de ses biens mobiliers et en fixer le prix dès lors qu'ils relèvent du domaine privé.

Plusieurs plateformes de courtage aux enchères par internet permettent dorénavant aux collectivités de proposer à la vente les différents matériels dont elles souhaitent se débarrasser (mobilier, mobilier de bureau, matériels d'espaces verts, matériels de cuisine, outillage, etc.). Ce système de vente par enchères est l'occasion de valoriser ces matériels et de générer de nouvelles recettes, en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes, au plus offrant.

Pour réaliser ces opérations de vente aux enchères, la Communauté de Communes pourrait collaborer avec la société AGORASTORE, plate-forme spécialisée pour le « e-commerce » des administrations.

Le contrat cadre de prestation de service passé avec la société AGORASTORE prend effet à compter de sa notification pour une période d'un an, renouvelable 3 ans par tacite reconduction. Le matériel sera enlevé sur place et vendu en l'état. Un tarif sous la forme d'un commissionnement est appliqué sur les ventes réalisées par la collectivité via le site. Le taux applicable est de 12 % du prix HT de vente. Il n'y a pas de frais d'adhésion ou d'abonnement annuel, ni de quota minimum de ventes.

En application de la délibération du 15 Juillet 2020, le conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros. Au delà, le conseil communautaire sera compétent pour décider des conditions de vente. Les recettes de ces ventes seront inscrites sur les lignes prévues à cet effet au budget principal.

Il vous sera rendu compte, à échéance régulière, des cessions de matériels réalisés dans le cadre de ce dispositif.

Le Président propose donc :

- d'approuver le principe de la souscription et de l'utilisation d'une plate-forme Internet de mise en vente aux enchères de matériels et objets de réforme des collectivités locales,
- d'adhérer au site de courtage AGORASTORE dans les conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tous les actes nécessaires à l'exécution des présentes.



- de l'autoriser à mettre en vente les véhicules, matériels et mobiliers réputés réformés par les services de la Communauté de Communes.

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2211-1,

**Vu** la délibération n° 2020 D5-4-1-43 du 15 Juillet 2020 portant délégation de l'assemblée au bureau communautaire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

**Considérant :**

- la volonté de la Communauté de Communes de favoriser le réemploi de matériels et objets réformés,

- la possibilité de recourir à des ventes par courtage d'enchères en ligne pour vendre ces matériels (éléments de mobiliers, matériels de bureau, équipements informatiques, matériels et équipements techniques, etc.)

- que ce dispositif sera mis en œuvre dans le cadre d'un contrat cadre, attribué à la Société AGORASTORE,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE**

- d'approuver le principe de la souscription et de l'utilisation d'une plate-forme Internet de mise en vente aux enchères de matériels et objets de réforme des collectivités locales,

- d'adhérer au site de courtage AGORASTORE dans les conditions énoncées ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tous les actes nécessaires à l'exécution des présentes.

- d'autoriser le Président à mettre en vente les véhicules, matériels et mobiliers réputés réformés par les services de la Communauté de Communes.

Fait à Valence d'Agen, le 11 décembre 2020

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 14 décembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



**Jean Michel BAYLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

14 DEC. 2020

14 DEC. 2020

## AR PRÉFECTURE

### MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE COURTAGE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET OBJETS REFORMES

Numéro de l'acte : 2020D3\_2\_2\_131

Date de la décision : 11/12/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201211-2020D3\_2\_2\_131-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 14/12/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaine et patrimoine / Alienations / biens mobiliers

Document : [99\\_DE-082-248200016-20201211-2020D3\\_2\\_2\\_131-DE-1-1\\_1.pdf](#) (Document original)

Annexe : [99\\_DE-082-248200016-20201211-2020D3\\_2\\_2\\_131-DE-1-1\\_2.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 14/12/2020 15:06:12

Date d'envoi de l'acte : 14/12/2020 15:08:48

Date de réception de l'AR : 14/12/2020 15:14:35